

Assistant(e) technique en santé au travail



Secrétaires/assistants
médicaux souhaitant
devenir CPRP

MIXTE * Réf. 22bCY04



215 h
dont 40 h en e-learning
Dates en ligne



6980 € HT - Repas inclus

CYCLE CERTIFIANT
enregistré RNCP38494

ANIMATION

Formateurs experts en leur
domaine (médecins du
travail, IPRP...)

DÉROULEMENT

› 9h00-12h30 / 13h30-17h00

* **Mixte** : alternance
d'apprentissages en
présentiel, distanciel et
e-learning.

Le suivi pédagogique au
long du cycle est consolidé
par des webinaires d'étape
et un forum.

SUIVI ET ÉVALUATION

- › Supports de cours inclus.
- › Tests de positionnement.
- › Évaluation des acquis :
autoévaluations, quiz,
analyses de cas, etc.
- › Évaluation à froid.


FORMATION EN SANTÉ AU TRAVAIL
ISO 9001:2015
Labellisation PMR

Formation de niveau V certifiée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP38494).

La formation ATST est composée de 3 blocs de compétences et est d'une durée de 215 heures.

À noter, la refonte des emplois de la convention collective des SPSTI a renommé la fonction ATST en « conseiller en prévention des risques professionnels ».

Ce cycle est éligible à un financement via le CPF.

Prérequis

- Avoir le niveau bac et un an d'expérience en SPST.
- Ou 3 ans d'expérience professionnelle préférentiellement en santé au travail ou en prévention des risques professionnels.

Objectifs

- Être un appui technique dans l'équipe pluridisciplinaire.
- Réaliser des fiches d'entreprise.
- Informer les entreprises sur la réglementation en santé travail et l'offre de service du SPST.
- Repérer les dangers et les risques en matière de santé et de sécurité au travail.
- Accompagner l'entreprise (notamment les TPE) dans ses actions de prévention.

Programme

- **Assurer la promotion de la prévention, de la santé au travail et des prestations du service**
 - › Identification des acteurs impliqués en matière de santé et de sécurité au travail au sein de l'entreprise et du SPST.
 - › Rappel de la responsabilité des employeurs/salariés (et inversement).
 - › Planification des actions en milieu de travail.
 - › Communication de l'offre socle de services du SPSTI adaptée au contexte de l'entreprise.
 - › Contextualisation de l'intervention du SPST dans l'entreprise en rappelant : la réglementation, les missions, les rôles des membres de l'équipe pluridisciplinaire.
 - › Définition de l'environnement d'accompagnement hors SPSTI.
 - › Présentation des dispositifs, aides et financements potentiels dans le cadre de prévention des risques et de maintien dans l'emploi des salariés.
- **Analyser les dangers et les risques en matière de santé et de sécurité au travail**
 - › Évaluation de la sensibilité de l'employeur à la SST dans son entreprise.
 - › Recueil des informations et bases documentaires en matière de SST disponibles dans l'entreprise.
 - › Repérage et description des moyens de prévention collective et individuelle disponibles dans l'entreprise.
 - › Réalisation d'un premier niveau d'évaluation et de quantification des risques.
 - › Hiérarchisation des risques.





- › Communication des résultats des observations et des entretiens, au médecin du travail et à l'équipe pluridisciplinaire du SPST.
- › Rédaction de la fiche entreprise.
- **Accompagner l'entreprise dans le déploiement du plan d'action de réduction des risques**
 - › Partage du diagnostic avec l'entreprise avec représentation partagée des situations dangereuses.
 - › Co-construction du plan d'action de réduction des risques avec l'employeur.
 - › Planification des interventions d'expertises pluridisciplinaires à mobiliser.
 - › Actualisation de la fiche d'entreprise en fonction de la démarche de prévention effectivement réalisée.
 - › Conseil méthodologique pour l'élaboration du DUERP.

Modalités pédagogiques

- Alternance d'enseignement théorique et d'échanges sur des cas pratiques.
- Méthode affirmative, interrogative et expérientielle.
- Évaluation des connaissances acquises effectuée au démarrage et à la fin du cycle de formation.
- À l'issue de la formation, un travail personnel de fin de cycle sera demandé et présenté devant un jury. Ce travail consistera à présenter une action en milieu de travail visant à repérer les risques et conseiller l'entreprise.
- Encadrement tout au long du cycle :
 - › Suivi des stagiaires par l'équipe de l'Afometra et par une encadrante pédagogique.
 - › Pour les travaux d'intersession et de fin de cycle, il est recommandé qu'un maître de stage tuteur accompagne le stagiaire (formation des tuteurs en e-learning offerte par l'Afometra).

Avertissement

- Le programme de ce stage pourra être modifié en fonction de l'actualité législative et réglementaire.
- L'enseignement de ce cycle devra être suivi dans son intégralité. Cependant, une adaptation peut être envisagée en fonction du cursus du stagiaire.

Vers la licence sciences sanitaires et sociales TAP (Technicien assistant de prévention)

Pour les ATST ayant validé le cycle AFOMETRA, un parcours spécifique est proposé par l'Université de Lille. Ce parcours est issu d'un partenariat entre l'AFOMETRA, l'ISTNF et l'Université de Lille et l'Institut Lillois en ingénierie de la santé.

Cette passerelle permet d'obtenir la Licence sciences sanitaires et sociales - parcours santé travail pour les techniciens assistants de prévention. Le niveau licence offre la possibilité d'évoluer au sein du SPSTI et d'atteindre le niveau technicien hygiène sécurité (niveau 10 de la convention collective des SSTI). Être TAP permet de formuler des recommandations en termes de mesures de prévention dans le cadre d'actions adaptées.

Le parcours proposé comporte plusieurs étapes en 26,5 jours répartis sur un an. Chaque étudiant bénéficiera d'un tutorat tout au long de la formation (en général, par un médecin du travail et un IPRP ayant déjà suivi la licence).

Renseignements et inscriptions : formationcontinue@istnf.fr

Parcours passerelle